

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Sandro Pistis, François Baertschi, Danièle Magnin, Florian Gander, Thierry Cerutti, Sandra Golay, Pascal Spuhler, Jean-François Girardet

Date de dépôt : 1^{er} septembre 2016

Proposition de motion

Taxons les frontaliers de manière équitable à 10 000 F le permis G

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que le nombre de permis G (frontaliers) a dépassé le nombre incroyable de 100 000 en juillet 2016 ;
- que les demandeurs d'emploi genevois se trouvent confrontés à une concurrence déloyale ;
- que le chômage reste à un niveau excessif dans le canton de Genève ;
- que les travailleurs frontaliers bénéficient de nombreux avantages ;
- que le nombre considérable de travailleurs frontaliers crée des coûts considérables à Genève au niveau des dépenses sociales dues aux résidents genevois en raison de la pénurie d'emplois disponibles,

invite le Conseil d'Etat

- à revoir les tarifs de son règlement d'application de la loi fédérale sur les étrangers (RaLEtr) (F 2 10.01), du 9 mars 2009, en fixant l'émolument pour le permis G (frontaliers) à 10 000 F ;
- à attribuer tout ou partie de cette somme à la formation des demandeurs d'emploi résidant à Genève ou à des dispositifs d'insertion comme l'ARE (allocation d'aide au retour à l'emploi).

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le nombre de travailleurs frontaliers a explosé ces dernières années pour atteindre un niveau tout à fait déraisonnable. En juillet 2016, le cap des 100 000 permis G frontaliers a été dépassé alors que Genève connaît un niveau record de demandeurs d'emploi en comparaison suisse.

D'après une étude rendue publique par les autorités cantonales récemment, il est apparu que de nombreux permis G n'avaient pas de qualification particulière. Par ailleurs, des cas de copinages en faveur des frontaliers ou de discriminations envers les résidents genevois nous sont rapportés de plus en plus fréquemment.

Aujourd'hui, de nombreux jeunes ont de la peine à trouver un emploi en raison de cette concurrence excessive. Genève n'a pas à devenir un canton d'assistés mais doit permettre à chacun de trouver sa place dans notre société.

A quoi doit être attribué cette somme de 10 000 F réclamée pour chaque permis ? D'abord, à la formation pour les demandeurs d'emploi résidant à Genève, ensuite à des dispositifs de réinsertion comme les ARE (allocation d'aide au retour à l'emploi) ou à d'autres mesures en faveur des jeunes ou des plus de 50 ans.

Cette mesure est simple, efficace. De plus, elle permet de réguler, en partie, une situation fondamentalement inéquitable, en permettant d'aider les exclus du marché de l'emploi à Genève.

Nous vous prions, Mesdames et Messieurs les députés, de faire bon accueil à la présente motion.